

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 septembre 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à 18 heures, les Membres du Comité Syndical se sont réunis à la CDC du Fronsadais, 1 avenue Charles de Gaulle, 33240 Saint-Germain-de-la-Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe LE GAL.

Date de la convocation : 16 septembre 2026.

Délégués Titulaires présents :

Pour la Communauté
d'Agglomération du
Libournais :

- M. LE GAL
- Mme BERTHOME
- M. BOISARD
- M. BORDAT
- M. COSNARD
- M. DE LAUNAY
- Mme FONTENEAU
- M. MUSSOT

Pour la CDC du Grand
Cubzaguais :

- M. FUSEAU
- M. BLANC JF
- Mme RICHET

Pour la CDC Latitude Nord-
Gironde :

- M. BERNARD D
- M. CHARRIER
- M. CISNEROS
- M. DUMAS
- M. PAILLAUD
- M. PELLETON

Pour la CDC de Blaye :

- M. BERNARD JL
- M. CHAUZAT
- Mme COMBERTON
- Mme GICQUAIRE
- M. PAGE
- M. ROBIN

Pour la CDC du Fronsadais :

- M. DUBOUREAU
- Mme COLOMBANI
- M. GOUDIN
- M. MONTION
- Mme VIGIER

Pour la CDC de l'Estuaire -
Canton de Saint-Ciers-Sur-
Gironde :

- M. LAISNE
- M. DELSOL
- M. PARGADE
- M. RIVEAU

Pour la CDC du Grand Saint-
Emilionnais :

- M. BROUDICHOX
- M. AMOREAU
- M. LE PICHON
- M. MESSAHEL

Pour la CDC du Pays de Saint-
Aulaye :

- M. SAUTREAU

Pour la CDC Isle Double
Landais :

- M. ELIZABETH

Excusés titulaire ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Pour la CALI :

- M. FERCHAUD représenté par M. LE GAL
- Mme LEMOINE représentée par Mme FONTENEAU

Pour la CDC du Grand Cubzaguais :

- Mme RICHET représentée par M. LE GAL

Pour la CDC de l'Estuaire :

- M. GANDRE représenté par M. RIVEAU

Pour la CDC Isle Double Landais :

- M. PARROT représenté par M. ELIZABETH

Délégués Titulaires excusés et suppléés, conformément aux articles 5.2 des statuts, et 9 du règlement intérieur :

Pour la CDC du Grand Cubzaguais :

- Mme DELAGARDE suppléé par Mme BOURSEAU

Invités excusés :

M. MAROIS, Président Honoraire du Smicval.
Mme TREBOUTTE, Responsable de Coutras.
Mme QUEBRET, Sous-préfète de Libourne.
Mme MOTTET, Sous-préfète de Blaye.

Nombre de délégués présents ou représentés sur les 49 membres qui composent le Comité syndical : 38.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques LAISNE.

DELIBERATION n° 2026 – 66

Attributions nominatives des aides financières à l'achat d'équipements et/ou de prestations

Rapporteur : Jean-Philippe LE GAL

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	38
Nombre de procurations	5
Nombre de votants	43
Nombre de mandats	368

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-40 en date du 06 septembre 2022 portant sur la réforme structurelle n°4- Différents dispositifs permettant la réduction des déchets

Vu la délibération n°2022-65 en date du 13 décembre 2023 portant sur la création d'une aide financière pour l'achat d'un kit mulching, d'une tondeuse mulching ou d'un robot tondeuse

Vu la délibération n°2023-43 en date du 04 juillet 2023 portant création d'une aide financière à l'achat de couches lavables.

Considérant que, conformément aux délibérations du comité syndical et à la demande de la trésorerie il convient de voter une délibération avec pour annexe la liste des usagers demandeurs pour valider l'attribution des aides aux usagers.

Considérant, pour rappel, que les aides proposées sont les suivantes.

Aide à l'achat d'un kit mulching ou tondeuse mulching, ou robot tondeuse :

Montant remboursé : 50 % du coût, plafonné à 80 €.

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile.
- RIB du bénéficiaire.
- Facture nominative postérieure au 1er novembre 2022.
- Dans le cas d'un achat de seconde main, une attestation sur l'honneur du vendeur mentionnant l'objet de l'achat.

Aide à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux :

Puissance minimale de 2,2 kW ou 3CV.

Montant remboursé : 25 % du coût, plafonné à 150 €.

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile.
- RIB du bénéficiaire.
- Facture nominative postérieure au 1^{er} janvier 2023.
- Dans le cas d'un achat de seconde main, une attestation sur l'honneur du vendeur mentionnant l'objet de l'achat.

Aide à l'achat mutualisé d'un broyeur de végétaux :

Puissance minimale de 2,2 kW ou 3CV.

Est considéré comme achat mutualisé, un achat comprenant minimum 2 foyers.

Tous les foyers concernés doivent résider sur le territoire couvert par le Smicval.

Montant remboursé : 50 % du coût, plafonné à 200 €.

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile.
- RIB du bénéficiaire.
- Facture nominative postérieure au 1^{er} janvier 2023.
- Attestation sur l'honneur pour l'achat mutualisé avec les noms, prénoms et adresses de tous les propriétaires.
- Dans le cas d'un achat de seconde main, une attestation sur l'honneur du vendeur mentionnant l'objet de l'achat.

Aide à la location ou prestation de broyage de végétaux à domicile :

Montant remboursé : 50 % du coût, plafonné à 100 €.

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile.
- RIB du bénéficiaire.
- Facture nominative postérieure au 1^{er} janvier 2023.

Aide pour l'arrachage de haies + plantation de haies vives et diversifiées :

Arrachage : par un professionnel, ou location de matériel, pour l'arrachage, le dessouchage, l'abattage et le broyage de thuyas, cyprès et lauriers palme.

Plantation : pour au moins 10 plants et 3 types d'essences locales (cornouiller, viorne, noisetier, aubépine...).

Montant remboursé pour l'arrachage : 50 % du coût, plafonné à 375 €.

Montant remboursé pour la plantation : 50 % du coût, plafonné à 150 €.

Soit un montant remboursé maximum de 525 €.

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile.
- RIB du bénéficiaire.
- Facture nominative postérieure au 1^{er} janvier 2023.
- Photos AVANT l'arrachage.
- Photos APRES la plantation.

Aide à la plantation de haies vives et diversifiées :

Pour au moins 10 plants et 3 types d'essences locales (cornouiller, viorne, noisetier, aubépine...).

Montant remboursé : 50 % du coût, plafonné à 150 €.

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile.
- RIB du bénéficiaire.
- Facture nominative postérieure au 1^{er} janvier 2023.
- Photos AVANT le projet de plantation.
- Photos APRES le projet de plantation.

Aide à l'achat de matériel de tri des restes alimentaires ou compostage domestique :

Pour l'achat de bioseaux, seaux bokashi, pots de fleur composteurs, jardicomposteurs, lombricomposteurs, composteurs individuels.

Montant remboursé : 50 % du coût, plafonné à 75 €.

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile.
- RIB du bénéficiaire.
- Facture nominative postérieure au 1^{er} janvier 2023.
- Dans le cas d'un achat de seconde main, une attestation sur l'honneur du vendeur mentionnant l'objet de l'achat.

Aide à l'achat d'un poulailler ou d'une clôture pour poules :

Montant remboursé : 50 % du coût, plafonné à 75 €.

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile.
- RIB du bénéficiaire.
- Facture nominative postérieure au 1^{er} janvier 2023.
- Charte d'engagement à respecter toutes les préconisations du Guide.
- Dans le cas d'un achat de seconde main, une attestation sur l'honneur du vendeur mentionnant l'objet de l'achat.

Aide à l'achat de poules :

Pour minimum deux poules.

Montant remboursé : 50 % du coût, plafonné à 20 €.

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile.
- RIB du bénéficiaire.
- Facture nominative postérieure au 1^{er} janvier 2023.
- Charte d'engagement à respecter toutes les préconisations du Guide.
- Dans le cas d'un achat de seconde main, une attestation sur l'honneur du vendeur mentionnant l'objet de l'achat.

Aide à l'achat de protections féminines réutilisables :

Pour l'achat de serviettes hygiéniques, coupes menstruelles, culottes menstruelles ou maillots de bain menstruels, dans la limite d'un achat par jeune fille / femme du foyer.

Montant remboursé : 50% du coût, plafonné à 30 €

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile.
- RIB du bénéficiaire (ou du parent le cas échéant).
- Facture nominative postérieure au 1^{er} janvier 2023.
- Dans le cas d'une demande pour une mineure, attestation sur l'honneur que la mineure vit toujours au domicile parental.

Aide à l'achat de couches lavables :

Dans la limite d'un achat par enfant du foyer.

Montant remboursé : 100% du coût, plafonné à 150 €.

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile.
- RIB du bénéficiaire.
- Facture nominative postérieure au 04 juillet 2023.
- Acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille.
- Dans le cas d'un achat de seconde main, une attestation sur l'honneur du vendeur mentionnant l'objet de l'achat.

Aide à la location de couches lavables :

Dans la limite d'une location par foyer.

Pour une durée d'un mois en test ou plus.

Montant remboursé : 100% du prix de location plafonné à 150 €.

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile.
- RIB du bénéficiaire.
- Facture nominative postérieure au 04 juillet 2023.
- Acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille.

Considérant que, pour précisions, concernant les pièces justificatives :

-Conformément au décret n°2022-505 du 20/03/2022, toutes les pièces justificatives fournies doivent être au même nom, étant précisé que le nom doit être identique à celui inscrit sur le compte du SMICVAL (donnant accès aux services du SMICVAL).

-Un ticket de caisse ne vaut pas facture.

-Une seule facture par aide sera prise en compte, exception faite de l'aide à la plantation de haies vives et diversifiées dans le cas d'un achat d'essences d'arbres chez différents fournisseurs.

Considérant que ces aides sont accordées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle, et une seule fois par foyer.

Considérant que les demandes proposées **en annexe** remplissent toutes les conditions et ont été vérifiées par les équipes de la Direction Expérience Usager.

Décision

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir **valider la liste, jointe en annexe, des demandes d'aide concernant l'achat d'équipements et/ou de prestations**, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Il est demandé en séance, par le président, qu'il soit procédé à un vote au scrutin secret, conformément aux statuts et au règlement intérieur, afin de permettre la mise en œuvre du vote plural.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	343
Contre	00
Abstentions	25

Décide :

Article 1 :

De valider la liste, jointe en annexe, des demandes d'aide concernant l'achat d'équipements et/ou de prestations, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, la Directrice et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 23 septembre 2026

Publié le : 02/10/2026

Le Président,

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques LAISNE**

Signé électroniquement par : Jean-Philippe LE GAL
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : SMICVAL - Président

Signé électroniquement par : Jean-Jacques LAISNE
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : SMICVAL - JJJ

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 033-253306617-20260923-2026_66-DE

N° de la demande	Date de réception	Adresse facturation - Commune	Nom de l'aide	Date de l'achat	Montant TTC de l'achat	Montant TTC soumis à délibération
4174	19/08/2026	VAL DE VIRVEE	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	15/08/2026	329,00 €	80,00 €
4173	09/09/2026	VERAC	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	31/08/2026	278,00 €	69,50 €
4172	11/09/2026	SAINT MARIENS	Aide financière à l'achat d'un poulailler ou d'une clôture	13/06/2026	149,88 €	39,95 €
4171	10/09/2026	ARVEYRES	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	10/09/2026	69,00 €	17,25 €
4169	09/09/2026	SAINT MEDARD DE GUIZIERES	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	12/05/2026	1 499,00 €	80,00 €
4168	09/09/2026	SAINT SEURIN DE CURSAC	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	12/08/2026	288,95 €	72,24 €
4167	08/09/2026	COUTRAS	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	07/09/2026	831,00 €	150,00 €
4166	06/09/2026	ETAULIERS	Aide financière à l'achat de protections féminines réutilisables	06/09/2026	49,80 €	22,50 €
4165	04/09/2026	SAINT DENIS DE PILE	Aide financière à l'achat de poules	02/09/2026	60,00 €	20,00 €
4163	25/08/2026	VAL DE VIRVEE	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	21/08/2026	1 999,00 €	80,00 €
4162	01/09/2026	LARUSCADE	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	22/08/2026	539,00 €	80,00 €
4161	02/09/2026	FRONSAC	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	24/08/2026	329,00 €	80,00 €
4160	02/09/2026	PEUJARD	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	01/09/2026	429,00 €	80,00 €
4159	31/08/2026	COUTRAS	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	05/06/2026	100,86 €	25,21 €
4157	20/08/2026	REIGNAC	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	01/08/2026	329,00 €	80,00 €
4155	24/08/2026	SAINT LAURENT D ARCE	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	24/08/2026	149,00 €	37,25 €
4152	21/08/2026	TIZAC DE LAPOUYADE	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	18/04/2026	2 704,09 €	80,00 €
4150	13/08/2026	SAINT CIERS SUR GIRONDE	Aide financière à l'achat de poules	15/05/2026	33,00 €	16,50 €
4149	20/08/2026	SAINT CHRISTOLY DE BLAYE	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	29/06/2026	249,00 €	80,00 €
4148	20/08/2026	COUTRAS	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	05/08/2026	549,00 €	80,00 €
4147	19/08/2026	COUTRAS	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	27/05/2026	319,00 €	79,75 €
4146	19/08/2026	SAINT AUBIN DE BLAYE	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	30/03/2026	499,00 €	80,00 €
4145	19/08/2026	VAYRES	Aide financière à l'achat de protections féminines réutilisables	12/08/2026	41,78 €	20,89 €
4144	13/08/2026	TAURIAC	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	26/03/2026	1 430,20 €	80,00 €
4143	10/08/2026	SAINT LAURENT DES COMBES	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	04/08/2026	252,15 €	80,00 €
4142	10/08/2026	PUGNAC	Aide financière à l'achat de protections féminines réutilisables	08/08/2026	80,73 €	30,00 €
4141	09/08/2026	SAINT YZAN DE SOUDIAC	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	22/03/2025	349,00 €	80,00 €
4140	07/08/2026	PLASSAC	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	30/06/2026	1 099,00 €	80,00 €
4139	07/08/2026	SAINT LAURENT D ARCE	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	03/08/2026	469,00 €	80,00 €
4138	06/08/2026	SAINT ANDRE DE CUBZAC	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	21/07/2026	299,00 €	80,00 €
4137	03/08/2026	SAINT ANDRE DE CUBZAC	Aide financière à l'achat de protections féminines réutilisables	27/07/2026	74,42 €	30,00 €
4136	02/08/2026	ETAULIERS	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	11/05/2026	216,31 €	80,00 €
4135	02/08/2026	ETAULIERS	Aide financière à l'acquisition de matériel de tri des restes	01/08/2026	29,90 €	14,95 €

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 033-253306617-20260923-2026_66-DE

4134	03/08/2026	ASQUES	Aide financière à l'achat d'un poulailler ou d'une clôture	11/06/2026		
4133	03/08/2026	ASQUES	Aide financière à l'achat de poules	19/06/2026	62,40 €	20,00 €
4132	31/07/2026	SAINT MARTIN DU BOIS	Aide financière à l'achat de couches lavables	22/07/2026	152,00 €	150,00 €
4131	29/07/2026	PLASSAC	Aide financière à l'achat mutualisé d'un broyeur de végétaux	30/06/2026	414,00 €	200,00 €
4130	29/07/2026	CAVIGNAC	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	07/04/2026	548,00 €	137,00 €
4129	29/07/2026	TAYAC	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	23/05/2026	444,00 €	111,00 €
4128	29/07/2026	SAINT GENES DE FRONSAC	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	30/04/2026	69,90 €	17,48 €
4127	29/07/2026	PRIGNAC ET MARCAMPES	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	28/07/2026	199,00 €	49,75 €
4126	28/07/2026	PRIGNAC ET MARCAMPES	Aide financière à l'achat de protections féminines réutilisables	19/07/2026	58,02 €	26,91 €
4125	28/07/2026	BOURG SUR GIRONDE	Aide financière à l'achat de protections féminines réutilisables	21/07/2026	70,00 €	30,00 €
4124	28/07/2026	BONZAC	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	09/06/2026	2 190,00 €	80,00 €
4122	25/07/2026	LES ARTIGUES DE LUSSAC	Aide financière à l'achat de protections féminines réutilisables	19/07/2026	135,00 €	30,00 €
4121	24/07/2026	SAINT MICHEL DE FRONSAC	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	04/06/2026	539,00 €	134,75 €
4120	16/07/2026	COUTRAS	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	15/11/2024	549,00 €	80,00 €
4119	21/07/2026	LANSAC	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	13/04/2024	249,00 €	80,00 €
4118	19/07/2026	PLEINE SELVE	Aide financière à l'achat de protections féminines réutilisables	29/06/2026	55,00 €	25,41 €
4117	18/07/2026	LA LANDE DE FRONSAC	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	21/02/2026	189,00 €	47,25 €
4116	18/07/2026	LA LANDE DE FRONSAC	Aide financière à l'achat d'un poulailler ou d'une clôture	21/02/2026	185,00 €	75,00 €
4115	18/07/2026	CUBNEZAIS	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	30/03/2024	209,00 €	52,25 €
4114	18/07/2026	VAL DE VIRVEE	Aide financière à l'acquisition de matériel de tri des restes	17/07/2026	19,99 €	9,99 €
4113	17/07/2026	PETIT PALAIS ET CORNEMPS	Aide financière à l'achat individuel d'un broyeur de végétaux	17/07/2026	526,84 €	131,71 €
4112	30/06/2026	SAINT SEURIN SUR L ISLE	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	12/06/2026	299,00 €	80,00 €
4111	15/07/2026	VAL DE VIRVEE	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	30/06/2026	2 199,00 €	80,00 €
4108	12/07/2026	MARANSIN	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	14/04/2026	650,00 €	80,00 €
4102	10/07/2026	SABLONS	Aide financière à l'achat mutualisé d'un broyeur de végétaux	14/02/2026	1 399,00 €	200,00 €
4074	16/06/2026	CIVRAC DE BLAYE	Aide financière à la location ou à la prestation de broyage de	05/06/2026	720,00 €	100,00 €
4048	10/06/2026	GALGON	Aide financière à l'achat d'un poulailler ou d'une clôture	20/05/2026	155,69 €	43,90 €
3989	23/05/2026	SAINT GERVAIS	Aide financière à l'achat d'un kit mulching ou robot tondeuse	23/05/2026	479,00 €	80,00 €
3826	18/04/2026	VILLEGOUGE	Aide financière à l'achat de couches lavables	07/02/2024	223,47 €	150,00 €
3748	29/03/2026	SAUGON	Aide financière pour l'arrachage de haies (thuyas, cyprès et laurier	24/03/2026	681,00 €	336,20 €